



www.sage-authion.fr

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION**

DÉLIBÉRATION N°2026-04

**ELECTIONS DU PRESIDENT, DES VICES-PRESIDENTS ET DES
MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SAGE AUTHION**

**SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION DU
15 SEPTEMBRE 2026 A LA SALLE DES PLANTAGENETS A BEAUFORT-EN-ANJOU (49250)**

◆ ◆ ◆

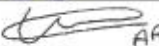
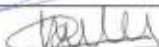
Date de la convocation à la Commission Locale de l'Eau : 21 août 2026

Nombre de membres en exercice : 55

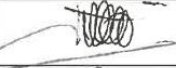
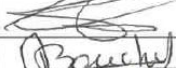
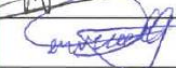
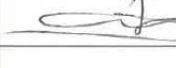
Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2026	EMARGEMENT	POUVOIR
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (1er VP Lathan)	CANTIN Jeannick	Excusé	
SMBAA (2ème VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (3ème VP Authion)	PAVILLON Jean-Paul		
SMBAA (VP Couasnon)	RABOUAN Franck	Excusé	
SMBAA (5ème VP SAGE)	DUPONT Xavier		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	GUIBERT Vincent	Excusé	
Angers Loire Métropole	FOURNIER Nathalie		
Angers Loire Métropole	MANGEARD Patrice		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Baugeois Vallée	MORTREAU Camille		CANTIN Romain
CC Baugeois Vallée	REMIGEREAU Alain	 AR	
CC Baugeois Vallée	RENAUDIER Yohann	Excusé	
CC Baugeois Vallée	RUAULT Franck		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		
Saumur Val de Loire	BOUSSELIN Antoine		
Saumur Val de Loire	CANTIN Romain	Excusé	
Saumur Val de Loire	NIVELLE Jean-Noël		
Saumur Val de Loire	ROUSSEAU Didier		
Saumur Val de Loire	VIEMONT Jules		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DESSILLON-MECHIN Claire		DUPONT Xavier
Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental de Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Conseil Régional du Centre Val de Loire	GIRARD Temaruata		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	
Etablissement Public Loire	FRECHET Daniel		
PNR Loire Anjou Touraine	En attente de désignation		
SYDEVA	JEANNETEAU Elodie		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2026	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	Représentée par M. Gérard GODEFROY ou M. Dominique BRESSON ou M. Pascal PINARD		
Asso. Irrigants BVA	Représentée par M. Antony BLOURDIER		
Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	Représentée par M. Mathieu BOUCHET		
Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Représentée par M. Denis LAIZÉ ou Mme Sophie HEMONT		
CCI Maine-et-Loire	Représenté par M. Michel LANGEVIN		
CCI Touraine	Représenté par M. Frédéric RAVEL-SIBILLOT		
CPIE Touraine Val de Loire	Représenté par Mme Fanny PÉDURTHE		
CRDA Baugeois	Représenté par M. Mathieu LAMBERT		
FNE Anjou	Représenté par M. Christian COUVERCELLE		Que Choisir Ensemble Anjou
Fransylva 49	Représenté par M. Nicolas DU BOUILLAY ou M. Henri D'OYSONVILLE ou M. Jean-Marc LACARELLE		
Fédération de Pêche 37	Représenté par M. Daniel MARQUET ou M. Grégoire RICOU		
Fédération de Pêche 49	Représenté par M. Armel SALES ou Mme Stéphanie FENEON		
LPO	Représentée par M. Francis DIANOUX ou M. Pierre NARBONNE		
Synd.Prop.Pr.49	Représenté par M. Scévole DE LIVONNIÈRE		
UNICEM Pays de la Loire	Représenté par M. Loïc ROUSSEAU ou Mme Océane ZUBA		
Que Choisir Ensemble Anjou	Représenté par M. Eric BOISTAULT	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

3ème collège 10 membres	Nom & Prénom des membres 2026	EMARGEMENT	POUVOIR
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Représentée par M. Pascal BONIOU	Excusé	
DDT 37 Service départemental de la police de l'eau	Représentée par Mme Christine LLORET ou M. Jean-Pierre PIQUEMAL		
DDT 49 Service départemental de la police de l'eau	Représentée par M. Johan DUPRET ou Mme Line TROUILLARD		PREFET 49
DRAAF Pays de la Loire	Représentée par M. Stéphane LEMAITRE		DREAL PDL
DREAL Centre - Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	Représentée par M. Hugo TEIGNE-SOULIGNAC		
DREAL Pays de la Loire	Représentée par Mme Camille BURDIN	Excusée	
Office Français de la Biodiversité	Représenté par M. Pierre CHANTELOUP		AELB
Office National des Forêts	Représenté par Mme Tifenn BÔUVET-CHOLEAU ou Mme Herclie GILBERT		
Préfecture d'Indre-et-Loire	M. Thomas CAMPEAUX Représenté par M.		
Préfecture du Maine-et-Loire	M. François PESNEAU Représenté par M. Simon RAIMBAUD	Excusé	

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau, la cellule d'animation du SAGE et un accompagnant technique :

- Arnaud DECAS (SMBAA)
- Delphine GLOT (SMBAA)
- Emma KETOR (SAGE Authion)
- Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
- Amal SEBAI (SAGE Authion)
- Anastasia SELLIER (SAGE Authion)

Personnes présentes en qualité d'observateur ou d'intervenant extérieur			
STRUCTURE	NOM / PRÉNOM	SIGNATURE	
ARCA	GENNETEAU Alexandra		
SYDEVA	CHALIGNY Carole		
SYDEVA	DUMAIN Benoît		
PNR	CHENOUF Ibrahim		
FRANSYLVA	D'OYSONVILLE Henri		

◆ ◆ ◆

AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ELECTIONS DU PRESIDENT, DES VICES-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

En prémices de l'élection du Président du SAGE Authion, Pierre DAVID, le doyen d'âge de l'assemblée, a pris la présidence et rappelle l'article 4 des règles de fonctionnement de la CLE concernant les membres de la CLE.

Élection du Président

1 Pierre DAVID introduit l'élection du Président en rappelant l'article 5 du règlement du SAGE Authion :

« Le président de la CLE est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, lors de la première réunion constitutive de la commission. Le scrutin, majoritaire à deux tours, se fait à main levée ou bien à bulletins secrets. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu. »

Pierre DAVID procède ensuite à l'appel à candidatures.

Monsieur Jeannick CANTIN se présente, il décline son parcours, sa présence depuis le début de l'élaboration du SAGE et revient sur l'enjeu « quantité » pour lequel le SAGE a été mis en place : la définition des volumes prélevables pour les usagers, avec la mise en place de l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) à la réussite duquel il a œuvré. Il rappelle également que l'enjeu « qualité » commence à être abordé dans le cadre du SAGE et que le travail ne manque pas, raison pour laquelle il souhaite se représenter.

Comme indiqué dans le règlement, Pierre DAVID demande aux membres du premier collège si le scrutin doit se faire à main levée ou à bulletins secrets. Le scrutin à bulletins secrets est retenu par l'assemblée.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants	14
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votes	16
Nombre de votes autres que la candidature de Jeannick CANTIN	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes pour le candidat Jeannick CANTIN	15

Monsieur Jeannick CANTIN est réélu à Président de la CLE du SAGE Authion et est immédiatement installé.

Jeannick CANTIN remercie l'assemblée pour la confiance accordée avant de prendre place pour animer la suite de la réunion. Il tient également à saluer le travail important réalisé par l'équipe du SAGE, ainsi que son appui et son engagement. Il souligne la volonté de poursuivre ce travail dans la continuité du mandat précédent, avec de nouvelles ambitions pour la suite.

Élection des membres du bureau

Sous la présidence de Monsieur Jeannick CANTIN, élu Président, la Commission Locale de l'Eau est invitée à procéder à l'élection des membres du bureau répartis comme suit pour chaque collège :

2

Collèges	Nombre de membres du bureau
N°1 : Élus	12 membres
N°2 : Usagers	6 membres
N°3 : État	5 membres

Jeannick CANTIN demande aux membres des premiers et deuxièmes collèges si le scrutin doit se faire à main levée ou à bulletins secrets. Le scrutin à main levée est retenu.

Ont candidaté pour être membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau :

Pour le collège des Élus :

1. **Monsieur Jean-Pierre BEAUDOUIN**, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Anjou Loir & Sarthe
2. **Monsieur Pierre DAVID**, Conseiller communautaire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
3. **Madame Camille MORTREAU**, conseillère communautaire de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée,
4. **Monsieur Jean-Marie CARLES**, conseiller au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
5. **Monsieur Guy BERTIN**, conseiller au Conseil Départemental du Maine-et-Loire,
6. **Monsieur Jeannick CANTIN**, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion et Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
7. **Monsieur Benoît BARANGER**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
8. **Monsieur Jean-Paul PAVILLON**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
9. **Monsieur Franck RABOUAN**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
10. **Monsieur Xavier DUPONT**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
11. **Monsieur Patrice PEGE**, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
12. **Madame Élodie JEANNETEAU**, Éluée départementale au Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée de l'Authion.

Résultat du scrutin pour la candidature des 12 membres du collège n°1 au bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	14
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votes	16
Nombre de vote contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	16

Les 12 candidats précités sont élus au bureau de la CLE à l'unanimité des membres présents et sont immédiatement installés.

Pour le collège des usagers :

- 1. L'Association des irrigants du Bassin Versant de l'Authion**, représentée par Monsieur Antony BLOURDIER,
- 2. La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire**, représentée par Monsieur Mathieu BOUCHET,
- 3. France Nature Environnement**, représentée par Monsieur Christian COUVERCELLE,
- 4. Le syndicat des forestiers de l'Anjou Fransylva 49**, représenté par Monsieur Jean-Marc LACARELLE,
- 5. La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**, représentée par Monsieur Denis LAIZÉ,
- 6. La fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques**, représentée par Monsieur Bernard MERLIN.

Résultat du scrutin pour la candidature des 6 membres du collège n°2 au bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	12
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votes	13
Nombre de vote contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	13

Les 6 candidats précités sont élus au bureau de la CLE à l'unanimité des membres présents et sont immédiatement installés.

Pour le collège de l'État :

Les membres du bureau au sein du 3^{ème} collège ont été désignés par Monsieur le Préfet de Maine et Loire, Monsieur François PESNEAU :

1. La Direction de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
2. La Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire,
3. La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
4. La Direction régionale de l'Office Français pour la Biodiversité des Pays de Loire,
5. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire.

Denis LAIZÉ demande un éclaircissement sur la nécessité d'un quorum pour délibérer sur les résultats de l'étude HMUC et valider les nouveaux Volumes Prélevables.

Auriane LEYMARIE rappelle les règles de fonctionnement de la CLE qui stipulent que le quorum aux 2/3 de ses membres est nécessaire pour délibérer uniquement sur les règles de fonctionnement et sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE.

Arnaud DECAS ajoute qu'un quorum à 50% + 1 (par parallélisme des formes aux établissements publics) serait préférable (mais non obligatoire) pour la validation des résultats de l'étude HMUC en COPIL, afin de disposer d'une réelle représentativité des acteurs du territoire. Il confirme qu'en dehors des éléments précités par Auriane LEYMARIE le quorum n'est pas obligatoire.

3 Élection des Vice-Présidents

Jeannick CANTIN introduit ensuite l'élection des Vice-Présidents par les membres du bureau en rappelant l'article 5 du règlement du SAGE :

« Le président est assisté par trois Vice-Présidents au maximum, élus par le Bureau de CLE au sein de ses membres. »

Les trois vice-Présidents sortants ont transmis leurs candidatures dans une démarche de continuité du mandat précédent, tout en respectant le principe de solidarité amont-aval et en assurant une bonne représentativité du territoire au sein du bureau :

1. **Monsieur Patrice PEGE**, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
2. **Monsieur Xavier DUPONT**, Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val-de-Loire et Vice-Président en charge du SAGE au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents,
3. **Monsieur Denis LAIZE**, Président de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire.

Monsieur Patrice PÉGÉ souhaite prendre la parole pour appuyer sa candidature au poste de Vice-Président en qualité de Président de la structure porteuse du SAGE, le SMBAA. Denis LAIZE s'exprime également, pour appuyer sa candidature. Xavier DUPONT est absent excusé.

Jeannick CANTIN demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres candidats avant de passer au vote. Aucun autre candidat ne se propose.

Christian COUVERCELLE pose la question d'un équilibre de représentativité au sein des Vice-Présidents entre les usages et l'environnement. Jeannick CANTIN rappelle que les règles de fonctionnement ne fixent à ce jour que 3 Vice-Présidents. Patrice PEGE précise que le volet environnemental n'est pas omis au sein des Vice-Présidents, Xavier DUPONT et lui-même représentant le SMBAA, structure porteuse du SAGE et agissant entres autres en faveur de la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Jeannick CANTIN propose de procéder au vote à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

Résultat du scrutin pour la candidature de Monsieur Patrice PEGE au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	14
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votes	16
Nombre de vote contre le candidat Patrice PEGE	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour le candidat Patrice PEGE	16

Monsieur Patrice PEGE est élu Vice-Président et est immédiatement installé.

Résultat du scrutin pour la candidature de Monsieur Xavier DUPONT au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	14
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votes	16
Nombre de vote contre le candidat Xavier DUPONT	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour le candidat Xavier DUPONT	16

Monsieur Xavier DUPONT est élu Vice-Président et est immédiatement installé.

Résultat du scrutin pour la candidature de Monsieur Denis LAIZE au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	14
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votes	16
Nombre de vote contre le candidat Denis LAIZE	0

Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes pour le candidat Denis LAIZE	15

Monsieur Denis LAIZE est élu Vice-Président et est immédiatement installé.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,

Jeannick CANTIN

